

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

••••  
**TRAVAUX  
PROGRAMME VORIE 2025**

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents	Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Véronique BON, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Joseph PEIS, Alain PASSEMIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.
Absents excusés ayant donné pouvoir	Sonia CHOUZENOUX pouvoir donné à Christophe DELMAS, Cécile LOURADOUR pouvoir donné à Marie-Aurore LACOTTE et Michel OLIVIER pouvoir donné à Sofia TUCKER.
Absent excusé	Jérôme HEREIL.

Membres	19	Présents	15	Représentés	3
---------	----	----------	----	-------------	---

Monsieur Jean FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : **28 mars 2025.**

***Tranche ferme***

n°	Désignation
1	Rue du Poirier Bas
2	Route des Galibes
3	Impasse des Thuyas
4	Rue du Lavoir

Sont également prévus des travaux de grosses réparations sur diverses routes dans la tranche ferme (10 tonnes de PAT).

***Tranche optionnelle : 1***

n°	Désignation
	4 tonnes de PAT

***Tranche optionnelle : 2***

n°	Désignation
	4 tonnes de PAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser cette programmation de travaux au titre de l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment le lancement de la procédure de marché à procédure adaptée pour les travaux. Les critères de notation des offres seront 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCÉ, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télerecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.*

**Le Maire,**  
**Bernard CONTINSOUZAS**

**Le secrétaire de séance,**  
**Jean FRANCOIS**



The image shows two handwritten signatures on the left and right sides, and in the center is the official circular seal of the Mairie de Saint-Viance. The seal features a central emblem with a sun-like figure and the text 'MAIRIE de ST VIANCÉ' around the top edge and '79240' at the bottom.